

ATTESTATION DE DEPLACEMENT POUR SE RENDRE A UN EXAMEN ou ENSEIGNEMENT DE TRAVAUX PRATIQUES EN PRESENTIEL

En application de l'article 34 du décret 2020-1310 du 29/10/2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Je soussigné,

Nom et prénom de l'employeur : Antoine POUVREAU

Fonctions : Directeur Administratif de la FSI

Certifie que la personne ci-après est convoquée pour passer un examen ou suivre en présentiel un enseignement de TP dans le cadre de son diplôme de Master 2 EEA parcours ISTR aux dates, heures et adresse mentionnées ci-dessous (emploi du temps) pendant le confinement en vigueur à compter du 29 octobre 2020 minuit :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Dates et heures de convocation :

[Emploi du temps du M2 EEA ISTR \(http://master-eea.univ-tlse3.fr/edt-m2-istr/\)](http://master-eea.univ-tlse3.fr/edt-m2-istr/)

Lieu : Université Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 Toulouse

Nom et cachet l'employeur :

Fait à : Toulouse

Le : 29/10/2020

Université Toulouse III - Paul Sabatier
Faculté Sciences et Ingénierie
Resp. Adm. - Antoine POUVREAU